

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme actuel a été approuvé par délibération du Conseil Municipal, après enquête publique.

Il a fait l'objet d'une modification simplifiée adoptée par délibération du Conseil Municipal, modification portant sur la rectification d'erreurs matérielles et anomalies diverses.

Le dossier complet du PLU est consultable à la Mairie, sur demande.

Deux plans principaux le constituent:

- Le règlement graphique
- Le plan des servitudes

Ils sont présentés dans les pages suivantes.

## PLU: Règlement graphique

Le plan intitulé "Règlement graphique" permet de localiser les zones par types: Ces zones sont:

- Les zones urbaines
- Les zones à urbaniser
- Les zones agricoles
- Les zones naturelles

## PLU: Plan des servitudes

Le plan des servitudes permet de localiser les zones sur lesquelles il y a des contraintes comme par exemple: les réseaux de télécommunication, la protection des monuments historiques etc.... La construction ou les travaux de tous types dans ces zones doivent faire l'objet d'autorisations spécifiques.

Télécharger le fichier «extrait plu.pdf» (383.1 KB)

Visualiser le fichier «extrait plu.pdf» en ligne